

Epreuve de gestion droit- Option technologique

Cette première épreuve de gestion-Droit ESC semble avoir atteint ses objectifs : une moyenne d'environ 10/20, mais avec une notation discriminante car utilisant tout l'éventail des notes. Celles-ci vont de 2,7 à 20, avec un écart-type de 3,46.

L'épreuve d'une durée de 4 heures se composait de 5 dossiers : un dossier droit et quatre dossiers de comptabilité- gestion- informatique.

Elle nécessitait une bonne organisation du temps car, couvrant la presque totalité du programme de gestion, elle pouvait sembler longue à traiter. Rappelons aux candidats qu'il s'agit d'un concours et que les capacités d'organisation du temps font partie des qualités à évaluer.

Dossier 1-Droit.

La moyenne obtenue à ce dossier est d'environ 9/20.

FOND :

Il est évident que les candidats privilégient les révisions du programme de seconde année, alors que l'épreuve porte forcément sur les programmes des deux années. A cet égard, la partie 1 a été la moins bien maîtrisée, alors que le droit du travail dans la partie 2 a été mieux cerné.

Le jury a sanctionné les copies attestant d'une mauvaise maîtrise du vocabulaire juridique ou négligeant le raisonnement juridique (qualification des faits, règles juridiques applicables, applications des règles au cas d'espèce) et se limitant à une argumentation de bon sens, sans exposer les arguments juridiques, alors que cela leur a été demandé pendant les deux années, tant en devoir qu'en interrogations orales.

Toutefois, nombre de candidats ont acquis un « bon sens juridique » et le jury se félicite de trouver peu d'inepties dans les copies (*il a toutefois été relevé : « le juge conseillera à l'entreprise de mieux choisir ses collaborateurs » ou encore « les salariés ne peuvent se mettre en grève qu'une fois licenciés »...*).

Des confusions graves sont regrettables dans les plus mauvaises copies :

- responsabilité délictuelle / contractuelle ;
- faute grave / lourde ;
- débrayages / grève perlée ;
- ou considérer qu'un salarié est un tiers de l'entreprise, ce qui exonérerait l'employeur de toute responsabilité...

Certaines copies démontrent une hâte pour composer en droit, ce qui ne permet pas de fournir des réponses complètes et bien argumentées. A titre d'exemple, tout candidat sait forcément qu'un licenciement doit être justifié par une « cause réelle et sérieuse » et est capable de définir et de préciser cette notion, ce qui est fait trop rarement. Il en va de même des conditions d'engagement ou d'exonération de la responsabilité. Ainsi des points sont perdus, faute de rappel des principes de base, qui sont pourtant forcément connus.

Le jury confirme que sacrifier le droit à la gestion faute de temps est une mauvaise stratégie, qui ne porte pas forcément ses fruits pour la note finale, et contre laquelle on ne peut que mettre en garde les futurs candidats.

FORME :

Le jury remarque (et apprécie) un net effort quant à l'orthographe, la syntaxe. Il regrette la présence, heureusement rare, de propos très familiers « faire la fête », voire désobligeants « être viré ». Peu de copies ont été pénalisées pour la forme et les meilleures copies présentent une expression de qualité.

Nombre d'erreurs semblent liées à de l'inattention, de la précipitation ou à un défaut de relecture (lapsus tels que « knock-out » pour « lock-out » ou « cassation » pour « cessation ».)

CONSEILS :

Le jury apprécie le rappel des définitions, voire la citation (même approximative) d'articles vus et revus (1382 code civil par exemple), des références à la jurisprudence étudiée en cours : cela enrichit le propos. Il convient de démontrer que deux années de classe préparatoire ont renforcé les connaissances par rapport à la première- terminale.

La stratégie consistant à négliger la partie droit (certaines copies ne comportent qu'une dizaine de lignes) est à bannir.

Le jury s'attendrait à une présentation claire du problème juridique posé, l'exposé des principes juridiques et la solution juridique proposée au cas d'espèce. Dans beaucoup de copies, tout se trouve mélangé (faits et principes par exemple).

Dossiers 2 à 5 : gestion- informatique

Le sujet portait sur l'ensemble des connaissances acquises en première et seconde année.

Les dossiers 2 et 3 relatifs à la comptabilité financière et à l'analyse financière ont été traités par la quasi-totalité des candidats, de façon correcte dans l'ensemble, bien que très variable selon les copies. Leur note moyenne est supérieure à 10/20, cette moyenne cachant de fortes disparités.

Certaines erreurs ou lacunes, récurrentes dans les mauvaises copies, peuvent surprendre : calcul des provisions sur créances TTC, méconnaissance des écritures de variation de stock et du calcul de la production stockée, connaissance approximative des ratios de rotation, méconnaissance quasi systématique du contenu du poste « produits exceptionnels sur opérations en capital. » figurant cependant dans le compte de résultat en liste du Plan Comptable général.

Certains candidats ne s'étonnent pas de ne pas trouver de consommations externes en complétant le tableau des Soldes Intermédiaires de gestion. Les commentaires sollicités par le sujet sont presque systématiquement éludés.

Le dossier 4, comptabilité de gestion, portait sur le chiffrage des coûts résultant d'un processus de fabrication. De nombreux candidats ont négligé cette partie. Trop rapidement traitée, et traitée sans méthode, elle est la moins bien réussie. Rappelons aux candidats qu'un cas de comptabilité de gestion inspiré de la réalité, fait appel à une lecture très attentive (plus que technicienne) du dossier.

De précieuses minutes auraient pu être gagnées par une présentation en tableaux ou la suppression de mots inutiles (pourquoi reprendre les différents éléments du coût matière, et ne pas en faire tout simplement la somme ?, pourquoi refaire le calcul des coûts de main d'œuvre lors de l'analyse différentielle ?).

Certains candidats ont cependant habilement su tirer parti de leurs connaissances en poursuivant l'étude jusqu'à l'analyse différentielle, ceci quel que soit leur traitement du début de dossier.

Le dossier 5, informatique de gestion (environ 10% du barème) traitait de l'analyse conceptuelle des données enchaînant modèle conceptuel de données et schéma relationnel, ceci sans difficulté particulière.

Cette partie, qui pouvait être rédigée en très peu de temps, a été traitée par une courte majorité des candidats qui y ont obtenu, pour certains, la totalité des points attribués.

FORME :

Les candidats se sont le plus souvent attachés à une bonne présentation des copies, ainsi qu'au respect de l'orthographe. Les qualités de rédaction sont, faut-il le rappeler, essentielles à de futurs étudiants en Grande Ecole économique et commerciale. Elles font partie des éléments d'appréciation d'une « bonne copie ».

Conseils aux candidats :

- Apprendre à mieux gérer son temps : certains points sont vite conquis.
- Présenter les calculs en tableau est souvent à la source de gains de temps appréciables, notamment lorsque les résultats doivent servir aux questions suivantes : une lecture des questions à venir peut se révéler utile !
- Vérifier la concordance des résultats obtenus avec les données chiffrées fournies (résultat final issu des SIG = résultat de l'exercice par exemple)
- Lire attentivement le sujet, en particulier en ce qui concerne la comptabilité de gestion.
- Ne pas négliger les commentaires, particulièrement appréciés par le jury lorsqu'ils sont opportuns...

CONCLUSION GLOBALE

Cette épreuve de gestion-droit est conçue pour être discriminante. Sans pièges, mais obligatoirement exigeante compte tenu des diverses disciplines de gestion qui la composent, elle fait appel certes aux connaissances techniques, mais aussi et surtout aux capacités d'analyse et d'organisation. Les meilleures copies sont celles qui ont allié optimisation du temps, connaissances et maîtrise des raisonnements. Elles ont traité les 5 dossiers, droit compris, de façon équilibrée.

La notation s'est traduite par une large échelle de notes de 2,7 à 20 avec une moyenne globale de 10,2/20